

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
	<i>Dr</i>		<i>180,00</i>	 Dr. Yaya BENTAHILA Médecine Générale Avenue du Comptoir, Qu. Benoît 67000 STRASBOURG Tél. 03 88 34 10 - CASABLANCA

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Prénom du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE GRANADA LARHOUINA NABIL TOUBI Boulevard Mesouna Lot. 11 BP N° 27 - 23 - Casablanca Tél.: 05 21 89 48 88	16/08/2021	840,82

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important:**

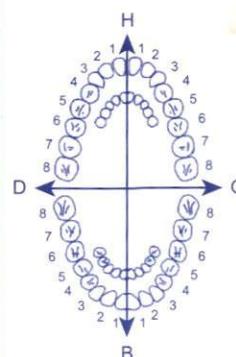
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**



**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Layla BENTAHILA**  
**MEDECINE GENERALE**  
**ECHOGRAPHIE**

ANGLE BD MOHAMED VI  
 LQTISSEMENT LE COMPTOIR  
 QUARTIER BENJDIV  
 CASABLANCA

TEL. : 05 22.30.34.10

**الدكتورة ليلي بنتهيلة**  
**الطب العام**  
**الفحص بالصدى**

زاوية شارع محمد السادس  
 حي الكنطوار - بن جدية  
 الدار البيضاء

الهاتف: 0522.30.34.10

Casablanca, le ..... 16 Août 2021

Dr Layla BENTAHILA  
 $55,00 \times 2 =$   
 M10,00 Ammon 1g 17 reteur  
 $110,80 \times 2 =$  200 55,10  $\times 2 =$  110 → 200  
 $199,00 \times 2 =$  200 13 40  $n^o = 2$   
 $15,30 \times 2 =$  venolein 200 13 40  $n^o = 2$   
 90,60 → 200 13 40  $n^o = 2$   
 $116,60 \times 2 =$  200 13 40  $n^o = 2$   
 $97,90 \times 2 =$  200 13 40  $n^o = 2$   
 $183,70 \times 2 =$  200 13 40  $n^o = 2$   
 840,80

الدكتورة ليلي بنتهيلة  
 Docteur Layla BENTAHILA  
 -Médecine Générale-  
 Angle Rue de STRASBOURG  
 Lqtissement le Comptoir, Qu. Benjdiv  
 Tel.: 05 22.30.34.10 - CASABLANCA

~~ELIMAM ECALROUZ~~

3230

PPV: 55,00 DH  
LOT: 644736  
PER: 03/22

PPV: 55,00 DH  
LOT: 646003  
PER: 08/22

Amoxil

(2)

PER: 09/2023  
LOT: 200667  
SURGAM 200MG  
CP SEC B20  
P.P.V: 55DH40

PER: 09/2023  
LOT: 200667  
SURGAM 200MG  
CP SEC B20  
P.P.V: 55DH40

(2)

LOT : 191452  
UT AV : 10/2022  
PPV: 199,00 DH

- Teguma (1)

VENTOLINE 100 mcg  
Aérosol 200 doses  
PPV 45,30 DH

VENTOLINE 100 mcg  
Aérosol 200 doses  
PPV 45,30 DH

(2)

EPIDUO GEL  
Tube de 30g   
PPV: 146,60 DH  
AMM N°02 / 14 DMP / 21 / NRQ  
Distribué par SOTHEMA  
B.P. N°1,27182-Bouskoura

(1)

91,90

91,90

Pantoprazol

(2)

B.P. 1

1009087